

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

**Gestion et exploitation des parcs de stationnement
Présentation du rapport annuel de la régie PARCUB
pour l'activité des parcs de stationnement
et pour l'exploitation du service public de la fourrière
Année 2014**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I. Points clés

La Communauté urbaine de Bordeaux a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire pour l'exploitation de 17 parcs de stationnement.

Le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière a été transférée à PARCUB, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

PARCUB est donc un établissement public exerçant à la fois une activité industrielle et commerciale de stationnement d'une part, et la gestion du service public administratif de la fourrière d'autre part.

Depuis 2014, la régie propose également deux parcs provisoires, Deschamps et Descas, ouverts durant le second semestre, en liaison étroite avec les travaux de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, et qui comptent respectivement 282 et 220 places.

A fin décembre 2014, PARCUB assure donc la gestion de 19 parkings, plus celle d'un local pour vélos situé sous la Place Gambetta, avec 8 600 places Véhicule léger (VL) au total, sur lesquelles, 252 sont, d'une part, mutualisées pour l'activité parc-relais par convention avec la délégation transport TBC, et, 634 sont, d'autre part, dévolues spécifiquement à la fourrière.

L'ensemble de ces données traduit le dynamisme de la régie PARCUB qui, en 2014, s'est également engagée dans 7 projets de construction de parkings, en particulier sur Bordeaux Belcier, Bègles et Floirac.

II. Politique tarifaire

La politique tarifaire de PARCUB a été définie dans le plan à moyen terme adopté par le Conseil d'Administration en octobre 2005, en cohérence avec le Plan des déplacements urbains (PDU) arrêté par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

Pour 2014, les nouveaux tarifs PARCUB ont été appliqués au 1^{er} janvier :

- les tarifs horaires TTC sont restés inchangés, ce qui était déjà le cas sur les deux exercices précédents. La régie a donc absorbé la hausse de TVA de 19,6 % à 20 % intervenue, elle aussi, au 1^{er} janvier 2014.
- la tarification liée aux abonnements a été ajustée en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB, avec un maintien des tarifs HT pour les résidents, et une hausse de 2 % pour les abonnés non résidents.

III. Activité de la régie

A. Activité industrielle et commerciale du stationnement

- Activité horaire

En recul de près de 8,5% par rapport à 2003, les résultats horaires de PARCUB en 2014 traduisent bien une dernière décennie de politique de déplacement durable très active à Bordeaux Métropole, tout particulièrement dans le quartier Mériadeck : ainsi, du fait de l'excellente desserte de ce secteur en transports en commun, le parking « Centre commercial », qui représente à lui seul 50% de la fréquentation horaire de la régie, a perdu plus de 22% d'entrées de ce type sur la période.

PARCUB	2013	2014	écart	%
entrées horaires	2214425	2271145	56 720	+2,6%

Cependant, après s'être inscrite en recul sur les derniers exercices (-1,9 % en 2013), l'activité horaire globale 2014, est repartie à la hausse de 2,6%. Ce regain s'explique par le fait que les usagers ont retrouvé le chemin des ouvrages de la régie en hypercentre : leur comportement avait été modifié par les travaux de voirie qui ont sensiblement impacté les accès à certains parcs du secteur de 2010 à 2013. Cela est notable sur trois sites :

- avec 146 000 entrées (+2,32% par rapport à 2013) le parc Gambetta voit son activité horaire repasser au dessus de celle de 2012, reprenant une partie de la baisse due à la modification du plan de circulation et de l'inversion des entrées opérées il y a deux ans, lors des travaux du square des Commandos de France et la piétonisation du segment de la rue Bonnac attenant à la place Gambetta. Ce résultat reste cependant loin des 203 648 entrées comptées en 2008, à -28%, pour les raisons vues plus haut.
- le parc « République » a été pénalisé par l'évolution du plan de circulation en 2012, la création des sites propres bus sur le cours d'Albret ayant nécessité d'inverser les accès

à l'ouvrage. Après deux années de fort recul, les 64 230 entrées horaires en 2014 constituent une progression de 8,5% par rapport à 2013 (soit plus de 11,5% par rapport à 2012), mais loin des 70 000 entrées comptées en 2011.

- le parc « Victoire », dont l'activité avait été fortement impactée lors de la dernière réfection de voirie, avec un recul des entrées horaires de 30,2 % en 2013 par rapport à 2012, retrouve près de 29% de ces usagers en 2014. Malgré ce bon résultat, cette fréquentation reste en retrait de près de 35% par rapport à 2003 ; ceci s'explique notamment par l'évolution des transports et du tissu économico-social du quartier.

- Activité abonnés

Avec -1,5% d'abonnements fin 2014, tous types confondus, par rapport à fin 2013, la tendance à la baisse enregistrée dès 2011 se poursuit de façon ininterrompue (plus de 10% depuis 4 ans). Cependant, cette diminution traduit deux mouvements contraires, mais globalement conformes aux résultats observés ailleurs : il s'agit, d'une part, de la baisse de 1,8% des abonnements « pendulaires », et, a contrario, l'augmentation de 0,8% des contrats souscrits par les « résidents ». Pour 2014, la régie avait souhaité porter le rayon des zones « résidents » à 400m, au lieu de 300m auparavant, traduisant ainsi sa politique commerciale particulièrement favorable à ce type d'usagers.

PARCUB	2013	2014	écart	%
total abonnés, dont	6 171	6 076	-95	-1,5%
résidents	1 925	1 941	16	+0,8%
pendulaires	3 759	3 691	-68	-1,8%
de nuit + multicartes	487	444	-43	-8,8%

Ces décisions sont en parfaite cohérence avec le Plan des déplacements urbains métropolitain dont l'objectif est de préserver le stationnement sur voirie pour le stationnement de courte durée, inférieure à deux heures.

B. Service public administratif de la fourrière

L'organisation du service public de la fourrière s'appuie sur l'utilisation pour partie des parcs Front du Médoc (189 places), 8 mai 45 (256 places) et Porte de Bordeaux (189 places), pour les véhicules verbalisés en stationnement illicite, ainsi que sur un site extérieur en surface, situé sur la commune de Mérignac, pour les véhicules brûlés, accidentés ou hors gabarit.

Les trois sites principaux, sont situés à proximité immédiate de l'Hôtel de Police de Bordeaux, ce qui permet aux usagers d'accomplir les formalités de récupération de leur véhicule avec un minimum de contraintes de déplacement, ce qui n'était pas le cas avant la prise en gestion par PARCUB.

En plus de ses moyens propres, PARCUB utilise les prestations externes dans le cadre de marchés, pour d'une part l'enlèvement et le transport des véhicules, d'autre part le

recyclage et la destruction des véhicules et enfin l'expertise des véhicules. Enfin, s'agissant de la répartition des moyens humains et matériels communs entre les activités stationnement et fourrière, elles ont fait l'objet de dispositions précises arrêtées d'un commun accord entre Bordeaux Métropole et PARCUB. En 2014, aucun dysfonctionnement particulier n'aura été relevé, la mutualisation de certains agents ayant en particulier permis de réduire les temps d'attente des contrevenants.

Globalement l'activité fourrière représente un total de 14 858 véhicules enlevés en 2014, (soit + 5,5% par rapport à 2013).

IV. RESULTATS FINANCIERS

A. Parcs de stationnement

- Chiffre d'affaires**

RECETTES €HT	HT 2013	HT 2014	écart	%
PARCUB total	12 668 776 €	13 080 586 €	411 810 €	+3,3%
Recettes horaires	6 943 509 €	7 462 885 €	519 376 €	+7,5%
Recettes abonnés	5 740 267 €	5 617 701 €	-122 566 €	-2,1%

Le chiffre d'affaires 2014 relatif aux produits du service industriel et commercial du stationnement de PARCUB se monte à 13 809k€, soit une augmentation de 5,5% (+715k€) par rapport à 2013. Ce chiffre fait suite aux +2% enregistrés en 2013 par rapport à 2012. Ces données traduisent les bons résultats enregistrés cette année en termes de fréquentation horaire, indépendamment des tarifs horaires qui sont restés inchangés, et de la faible baisse du nombre global d'abonnés.

- Bilan budgétaire équilibré par rapport à 2013**

Au vu des données comptables brutes de l'activité stationnement, la section exploitation présente, pour l'exercice 2014, un résultat comptable en excédent de 1 335 445€, soit une progression de +137,5% (+773 261€) par rapport au résultat 2013 qui se montait à 562 183€. Cependant, une fois pris en compte l'impôt sur les sociétés et les dépenses pour grosses réparations, l'excédent d'exploitation se révèle relativement faible, le résultat 2014 se montant à 789 495€, donc économiquement équilibré (-1,3%) par rapport aux 799 870€ enregistrés en 2013.

B. Service public de la fourrière

La gestion de la fourrière par PARCUB n'a été effective qu'à compter du 1er novembre 2012. En terme financier, ce transfert de gestion s'est traduit par la mise en place par la Communauté urbaine, d'une dotation de 1 225 k€, versée en 2011, sous forme d'avance

remboursable au profit de la régie, afin de financer les investissements de premier établissement.

L'année 2013 a été le premier exercice comptable pour une année entière. Seule nouveauté sensible en 2014 : la capacité du parc 8 mai 45 a été accrue et portée à 256 places, ce qui correspond maintenant l'intégralité du niveau -1.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 607k€, soit une augmentation de 7,2% par rapport à celui de 2013 (de 2 432k€). Le résultat 2014, qui se monte à 315k€ amplifie fortement celui de l'an passé, de 103,5k€ ; cette hausse de 204% traduit à la fois la hausse d'activité, celle des produits des services, ainsi que la baisse des charges à caractère général. De 2011 à fin 2014, les excédents d'exploitations cumulés atteignent 545k€.

Ceci étant exposé, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la communication par le délégataire du rapport annuel pour l'année 2014,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2014, présenté par le délégataire, la régie PARCUB, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2015

M. MICHEL LABARDIN